



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

<p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2022</p>

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Elle ouvre la séance à 19h30.*

Présents :

HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire
BRENDLE Marius	3 ^{me} Adjoint au Maire

ACKERMANN Gérard – BRENDLE Christelle – COMBRE Rémy – CORTIJO Juan –
GUIRA Rita – MAYNARD Marlyse – HILDWEIN Joël – SCHUBNEL Thierry –
SPINDLER Camille

Absents excusés :

FROMM Christine (procuration à CORTIJO Juan)
FURLING Magalie

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

L'ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022
- 3) Parking filtrant salle des fêtes – convention de co-maîtrise d'ouvrage
- 4) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020
- 5) Orientations budgétaires
- 6) Travaux forestiers
- 7) Divers

1. Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 novembre 2021 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

En vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2021 s'élevaient à :

Chapitre D20 : 11 200,00 €
Chapitre D21 : 183 956,63 €
Chapitre D23 : 2 500,00 €
soit 197 656,63 €

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Madame le Maire de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du budget de l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart, pour un montant total de 49 414,16 € réparti comme suit :

⇒ <u>Chapitre D21</u> « Immobilisations corporelles » - compte 2151	
Aménagement rue des Jardins :	10 000,00 €
⇒ <u>Chapitre D21</u> « Immobilisations corporelles » - compte 2152	
Installations de voirie :	33 654,16 €
⇒ <u>Chapitre D21</u> « Immobilisations corporelles » - compte 21571	
Achat balayeuse :	5 760,00 €

3. Parking filtrant salle des fêtes – convention de co-maîtrise d'ouvrage

Monsieur Christian HAUMESSER informe l'assemblée que la réalisation du parking filtrant à la salle des fêtes implique plusieurs maîtres d'ouvrage :

- la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, maître d'ouvrage des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement au titre de sa compétence d'assainissement. Elle est également maître d'ouvrage des travaux d'eaux pluviales ;
- la Commune d'Obersaasheim en tant que maître d'ouvrage des travaux de voirie.

Afin d'assurer la réalisation et la bonne coordination de ces travaux, les deux collectivités souhaitent recourir à la co-maîtrise d'ouvrage.

Cette proposition présente l'avantage suivant :

- réaliser les travaux dans une même opération avec un unique maître d'œuvre ;

Une convention transfère temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la Communauté de Communes à la Commune et définit les modalités de ce transfert.

A ce titre, la Commune réalise les procédures de passation et d'attribution de marchés, assure le suivi de chantier et le paiement des entreprises pour l'ensemble des travaux.

La Communauté de Communes remboursera, quant à elle, la part des dépenses relevant de ses compétences.

La Communauté de Communes est associée à l'ensemble de l'opération, notamment pour la définition de ses besoins et le suivi des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le principe et les modalités de la co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de réfection de voirie, d'infiltration des eaux pluviales et de mise en conformité du réseau d'assainissement ;
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach.

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine du Rhin de présenter chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Madame le Maire précise que ce rapport a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion. Elle rappelle également qu'il est public et qu'il permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2020 établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine du Rhin.
- INDIQUE que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie.

5. Orientations budgétaires

Le conseil municipal étudie les différentes propositions de travaux à réaliser, selon les possibilités financières. Il s'agira dans un premier temps d'effectuer les travaux inscrits au budget 2021, à savoir : le parking filtrant à la salle polyvalente, l'accès au cimetière pour personnes à mobilité réduite, la réfection de voiries communales et la restauration du beffroi de l'église.

Pour ce qui concerne le projet de l'année 2022, la commune décide de procéder au remplacement d'une partie des ampoules de son éclairage public par des ampoules LED – les aides financières dans le domaine de l'éclairage étant conséquentes.

Ce remplacement permettra de réaliser des économies importantes sur les dépenses d'électricité.

6. Travaux forestiers

Madame le Maire présente le devis, ainsi que le programme d'action 2022 de l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas prévoir de travaux pour l'année 2022.

7. Divers

- a) Madame le Maire présente deux demandes de subventions pour lesquelles le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable.
- b) Madame le Maire présente divers remerciements qu'elle a réceptionnés.
- c) Madame le Maire fait part des remerciements de Monsieur HELLER Jean-Marc (Président du conseil de fabrique) à l'encontre du conseil municipal pour son soutien et sa présence lors de la cérémonie du 16 janvier 2022.
- d) Madame le Maire informe l'assemblée du lancement de la première consultation citoyenne organisée par la Collectivité Européenne d'Alsace : « L'Alsace doit-elle sortir du Grand Est pour redevenir une région à part entière ? ».
- e) Monsieur HAUMESSER propose d'effectuer une journée bénévolat pour la coupe de bois à divers endroits du village.
Le conseil municipal approuve cette proposition et s'accorde pour fixer un samedi fin février 2022 (à confirmer).
- f) Monsieur HAUMESSER propose de prendre une décision pour les aînés, sachant que la fête prévue le 23 janvier 2022 a dû être annulée en raison du contexte sanitaire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de leur offrir des paniers garnis.
Ils seront distribués par les conseillers municipaux le samedi 12 février 2022.
- g) Monsieur SCHUBNEL présente les différents dossiers d'urbanisme traités en 2021 et effectue un bilan sur les dernières années.

- h) Madame GUIRA demande des informations complémentaires concernant l'avenir des déchetteries. Madame le Maire répond que la décision a été prise lors d'un conseil communautaire fin 2021. Seules seront maintenues les déchetteries de Biesheim et de Blodelsheim. Les déchetteries de Heiteren et de Dessenheim deviendront, quant à elles, des points verts.
- i) Madame BRENDLE remercie la municipalité - au nom de l'Association de Gymnastique volontaire - pour son soutien.
- j) Monsieur CORTIJO informe avoir été interpellé par des administrés sur la mise en place tardive des illuminations de Noël. Il demande s'il est possible, les prochaines années, de les mettre en place plus tôt. Il demande également si les décors peuvent être complétés. Monsieur BRENDLE répond que des réparations de guirlandes sont en cours.
- k) Monsieur HILDWEIN souligne l'accueil chaleureux des administrés lors de la distribution des calendriers des sapeurs-pompiers.
- l) Monsieur COMBRE demande où en est le dossier de mises aux normes de l'espace « cuisine » de l'épicerie « Chez Marie ». Madame le Maire répond que le dossier a été transmis au SDIS pour instruction.
- m) Monsieur BRENDLE fait part de la demande d'un administré qui souhaite raccorder l'une de ses parcelles - située au lieu-dit « Amsel » - à l'électricité en vue de l'installation d'un système d'irrigation. Cette installation nécessite cependant le passage de « câbles » sous une partie de la voirie communale (section n°31 – parcelles n°255 et 256). Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette demande, sous réserve qu'elle soit également acceptée par l'Association Foncière.
- n) Monsieur HILDWEIN remercie Madame le Maire pour les colis offerts aux conseillers municipaux pour Noël.
- o) Madame MELAYE propose d'ouvrir l'Eglise lors d'une prochaine journée du patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 20 h 50.

Obersaasheim, le 7 février 2022

Le Maire,

Marie-Laure GEBER

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 20 janvier 2022

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022
- 3) Parking filtrant salle des fêtes – convention de co-maîtrise d'ouvrage
- 4) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020
- 5) Orientations budgétaires
- 6) Travaux forestiers
- 7) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire		
BRENDLE Marius	3 ^{me} Adjoint au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale		
COMBRE Rémy	Conseiller municipal		
CORTIJO Juan	Conseiller municipal		
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal		
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué		
FROMM Christine	Conseillère municipale	<i>Absente excusée</i>	<i>CORTIJO Juan</i>
GUIRA Rita	Conseillère municipale		
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal		
BRENDLE Christelle	Conseillère municipale		
FURLING Magalie	Conseillère municipale	<i>Absente excusée</i>	
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		